



VILLE DE NICE

Madame Amandine SANVISENS
PARIS ANIMAUX ZOOPOLIS
4 rue des Arènes
75005 PARIS

Nice, le 3 janvier 2023

Madame,

J'ai bien reçu votre courriel du 26 décembre par lequel vous informez la Direction du Bien Être Animal de la Ville de Nice, d'une infraction aux articles L214-6 et L214-7 du code rural et de la pêche maritime sur des stands de pêche aux canards de la fête foraine.

En réponse, je vous confirme que les poissons rouges mis en loterie ont été retirés des stands à la suite de l'intervention de la police municipale.

En vous remerciant pour votre engagement pour la cause animale, veuillez recevoir, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur du Bien-Être Animal

Jean-Marc SELOU